



D2LAIS LE PLUS RAPIDE POUR LICENCIEMENT POUR ABANDON DE POSTE

Par **ticlam**, le **10/12/2012 à 23:48**

Bonjour,

voici mon cas: étant trop éloignée de mon travail (7ans d'ancienneté) je voulais faire une rupture conventionnelle avec mon employeur mais celui ci me l'a refusé car ça lui coûterait trop cher...

Mais je ne veux pas démissionner car je souhaite prendre mon temps pour retrouver un travail près de chez moi qui me plait vraiment (pas évident à faire quand on fait 3h de transport par jour minimum)...afin que je puisse un temps bénéficier des ASSEDIC ma patronne me propose le licenciement pour abandon de poste à l'amiable.

Je lui fait confiance et sait qu'elle ne fera pas trop trainer l'histoire mais je voulais savoir sous qu'elle délais minimum après le premier jour d'absence pouvait elle m'envoyer la première lettre recommandée?

Vous avez bien compris que je souhaiterais que la procédure soit la plus rapide possible afin que je ne soit pas trop lésée en perte de salaire!

Merci de me dire qu'elle est la procédure de licenciement la plus rapide?

Par **P.M.**, le **10/12/2012 à 23:55**

Bonjour,

Mais vous devriez demander à l'employeur puisque l'on ne peut pas répondre à sa place pour savoir ses intentions et que comme vous lui faites toute confiance, cela devrait être réciproque pour que vous n'exerciez ensuite aucun recours...

Par **youris**, le **11/12/2012 à 00:11**

bjr,

l'abandon de poste est une très mauvaise solution pour le salarié.
en effet votre employeur n'a aucune obligation de vous licencier.

vous continuez à faire partie de l'entreprise sans être payé et vous n'aurez pas droit au chômage.
donc méfiance.
cdt